

# AVIS

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance des habitants de la commune que le conseil communal, dans sa séance du 13 mai 2025, a édicté un règlement d'ordre intérieur concernant le fonctionnement du centre de recyclage.

Le texte du règlement est à la disposition du public à la maison communale et sur le site internet de la commune de Walferdange [www.walfer.lu](http://www.walfer.lu).

Walferdange, le 11 juin 2025.

Le Secrétaire,



Patrick Delmarque

Le Bourgmestre,



François Sauber